



- Mairie de Larra -
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 31/07//2024

Arrêté numéro : AM 5.2024.7

Thème : Débit de boissons

Type d'arrêté : Temporaire

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

Date d'affichage : 01/08/2024

Date de validité : 31/07/2024

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Le Président de l'association dénommée **ACCA CHASSE**, est autorisé à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion du sanglier à la broche qui aura lieu au Domaine Cavallé à Larra, le samedi 7 septembre 2024 de 10h00 à 22h00.

Article 2 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 31/07/2024

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

